

Procedure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2000/2099(COS)
Relations UE/RAS Macao: consolidation à partir de l'an 2000	
Sujet 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	
Zone géographique Macao	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	PSE SOARES Mário	23/09/1999
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PPE-DE FOLIAS Christos	25/05/2000
	DG de la Commission Commerce	Commissaire	

Evénements clés			
12/11/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0484	Résumé
10/04/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2001	Vote en commission		
22/01/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0017/2001	
14/02/2001	Débat en plénière		
15/02/2001	Décision du Parlement	T5-0095/2001	Résumé
15/02/2001	Fin de la procédure au Parlement		
01/10/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2000/2099(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/5/12248

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(1999)0484	12/11/1999	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0017/2001	22/01/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0095/2001 JO C 276 01.10.2001, p. 0163-0268	15/02/2001	EP	Résumé
Document de base non législatif complémentaire		COM(2001)0432	25/07/2001	EC	Résumé
Document de base non législatif		COM(2002)0445	31/07/2002	EC	Résumé
Document de suivi		COM(2003)0415	10/07/2003	EC	Résumé
Document de suivi		COM(2004)0506	16/07/2004	EC	Résumé
Document de suivi		COM(2005)0363	05/08/2005	EC	Résumé

Relations UE/RAS Macao: consolidation à partir de l'an 2000

OBJECTIF : établir une nouvelle approche des relations entre l'Union et Macao à l'aube de la rétrocession de cet État à la Chine. **CONTENU** : Le 20.12.1999, après plus de quatre siècles d'administration portugaise, Macao retournera à la Chine. L'Union européenne, l'un des principaux partenaires commerciaux de Macao, a un rôle à jouer afin que la rétrocession du territoire se passe sans heurt et que son développement ultérieur le conduise à la stabilité et à la prospérité. Selon ce document, la clé de la stabilité future de Macao réside dans la mise en oeuvre intégrale de la déclaration conjointe sino-portugaise, qui garantit les droits et libertés du territoire. Elle consacre le principe, déjà appliqué à l'égard de Hong-Kong, : "un pays, deux systèmes" qui assure à Macao un niveau élevé d'autonomie dans la Chine populaire. Pour assurer le maintien des relations UE-Macao, l'Union aura recours à tous les instruments dont elle dispose : dialogue politique, commerce, investissement, coopération et relations culturelles. Le développement économique et social de Macao devrait, par ailleurs, stimuler les relations de l'Union à l'égard des régions chinoises limitrophes et permettre à Macao de jouer un rôle central en tant que passerelle entre l'Asie et l'Europe dans les domaines suivants : - démocratie, droits de l'homme, libertés individuelles et questions connexes; - questions économiques et commerciales, y compris l'OMC; - questions culturelles, en tant que centre régional de formation et d'échanges. Dans sa communication, la Commission estime qu'une série d'actions devraient être mises en oeuvre afin d'assurer prospérité et stabilité à ce pays après la rétrocession : 1) continuer à traiter directement avec Macao dans les domaines énumérés dans la Loi fondamentale (mini constitution de la Région administrative spéciale ou RAS de Macao, entrant en vigueur le jour de la rétrocession); 2) surveiller et encourager la mise en oeuvre du principe "un pays, deux systèmes" afin de soutenir l'autonomie politique, économique et culturelle de Macao et préserver des droits et des libertés définis dans la déclaration sino-portugaise; 3) veiller à la mise en oeuvre intégrale de l'accord de commerce et de coopération EC-Macao, en tant que moyen de renforcer les relations bilatérales; 4) traiter directement avec Macao, en sa qualité de partenaire international et maintenir des contacts étroits et réguliers; 5) faciliter les investissements européens dans le territoire, en particulier dans le domaine des services, en recourant aux instruments communautaires existants et à venir et en promouvant le dialogue direct entre hommes d'affaires; 6) soutenir l'accréditation d'un Bureau commercial et économique de Macao afin qu'il puisse assurer un dialogue régulier dans les domaines du commerce, de l'économie et de la coopération; 7) encourager Macao à dispenser son expérience de membre de l'OMC à la Chine dès qu'elle adhèrera elle-même à cette organisation; 8) suivre l'application des conventions internationales auxquelles Macao est partie et l'encourager à étendre sa participation à d'autres accords; 9) aider Macao à renforcer sa mission régionale dans le domaine des ressources humaines par le biais de la formation, d'activités d'information et d'échanges, notamment avec la participation des médias, d'échanges culturels, d'associations issues de la société civile et d'établissements d'enseignement supérieur. Cet objectif devrait être atteint par des actions faisant directement participer les autorités de la RAS et de l'Union, ainsi que l'intégration de la RAS dans des projets régionaux. ?

Relations UE/RAS Macao: consolidation à partir de l'an 2000

En adoptant le rapport de Mario SOARES (PSE, P), le Parlement européen salue la manière dont s'est opérée la rétrocession de la RAS de Macao. Il lance un appel au gouvernement de la RAS de Macao pour qu'il fasse appliquer la Loi fondamentale et présente aux Nations unies les rapports prévus par le Pacte international sur les droits civils et politiques et le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et

culturels. Il se félicite de l'intention de la Commission de publier des rapports annuels sur les relations entre l'UE et Macao et demande que celle-ci s'exécute d'ici avril 2001 afin de fournir une évaluation mise à jour de la situation à Macao. Le Parlement soutient le projet de la Commission de conserver la question de Macao parmi les sujets de dialogue entre l'UE et la Chine et exhorte vivement le Conseil à maintenir son soutien à la RAS de Macao. Il souhaite que l'Union utilise activement les instruments dont elle dispose, et notamment le dialogue politique, les actions communes, les positions communes et renforce le dialogue avec les autorités de la RAS grâce à l'envoi sur place de représentants de ses institutions. Dans la foulée, le Parlement encourage l'Union à promouvoir les actions de coopération avec Macao et à maintenir en vigueur l'accord de commerce et de coopération UE/Macao de 1993. Tout en se félicitant de l'essor des sociétés européennes qui développent des activités à Macao, ainsi qu'en Chine par l'intermédiaire de Macao, il demande que celles-ci respectent les normes fondamentales du travail définies par l'OIT et demande à la Commission de suivre l'évolution de la situation en la matière. La Commission est en outre invitée à mettre en place un chargé de coopération CE-Macao à Macao, qui aura pour tâche de soutenir la coordination de la coopération bilatérale et lance un appel à la délégation économique et commerciale de Macao auprès de l'Union afin qu'elle intensifie ses relations avec les institutions européennes et manifeste clairement l'engagement qu'elle a pris de renforcer les relations Macao-UE.?

Relations UE/RAS Macao: consolidation à partir de l'an 2000

Comme les deux précédents rapports annuels établis par la Commission, le présent rapport 2002 évalue l'évolution de la Région administrative spéciale (RAS) de Macao de la République populaire de Chine et ses relations avec l'Union européenne. Trois ans après la rétrocession, le gouvernement de la RAS de Macao se trouve dans une situation économique assez florissante. La stratégie de diversification de l'économie poursuivie par les autorités résulte d'une vision claire des atouts et des faiblesses économiques du territoire. La libéralisation de l'industrie du jeu a déjà porté ses premiers fruits et rapportera plus ou moins 2 milliards d'euros en investissements au cours des années à venir. Ce succès a contribué à instaurer un climat social d'optimisme pour le moyen terme et à asseoir la popularité dont jouit actuellement le Chef de l'Exécutif. La mise en oeuvre du principe "un pays, deux systèmes" est restée satisfaisante bien qu'à long terme, les autorités de la RAS doivent être consolidées par une mise à niveau du service public. D'importantes tâches doivent être encore réalisées: diversification de la structure des exportations, réforme du système juridique, modernisation de l'administration et du système hospitalier, amélioration du système de protection sociale, adaptation de la main d'oeuvre etc. L'adoption d'une loi anti-subversion pourrait avoir quelque incidence sur le statut spécifique de la RAS et sera suivie de près par l'UE.?

Relations UE/RAS Macao: consolidation à partir de l'an 2000

OBJECTIF : présentation du Rapport annuel 2003 de la Commission sur la Région administrative spéciale (RAS) de Macao.

CONTENU : selon le rapport, la région administrative spéciale (RAS) de Macao a récolté les premiers fruits de sa stratégie, articulée autour de deux volets - à savoir la libéralisation de l'industrie du jeu et la diversification de son économie - et a enregistré une forte croissance économique en 2003 (+ 15,6%). Le secteur du tourisme a contribué sensiblement à ces résultats positifs, avec un nombre record de 11,9 millions de visiteurs.

Parallèlement, Macao a poursuivi son intégration économique avec la Chine continentale, notamment grâce à la signature d'un partenariat économique renforcé. Une zone industrielle transfrontière a également été créée avec la ville voisine de Zhuhai et fonctionnera en 2004-2005. En outre, la construction d'un pont reliant Macao à Hong-Kong et Zhuhai a été entérinée. Sur le plan politique, la RAS de Macao a continué de renforcer ses institutions et a su gérer les mesures de prévention de l'épidémie de SRAS. L'adoption d'une loi en matière de sécurité nationale promulguant l'article 23 de la loi fondamentale a été retardée. Le montant total des échanges commerciaux bilatéraux a légèrement décliné pour s'établir à 991 milliards EUR, mais l'UE reste le deuxième partenaire commercial de Macao et le deuxième investisseur étranger. L'entrée en vigueur, en juin 2004, de l'accord de réadmission conclu entre la CE et Macao ouvre de nouvelles perspectives en matière de migration.

En conclusion, la Commission européenne se félicite du dynamisme de l'économie de Macao et des mesures prises en vue de diversifier sa structure. Elle veillera à ce que les règles d'origine soient conformes aux règles de l'OMC, tant dans la nouvelle zone industrielle que dans le cadre du partenariat économique renforcé. Elle demeure toutefois préoccupée par la violation des droits de propriété intellectuelle à Macao et dans la région du delta de la rivière des Perles et exhorte le gouvernement à intensifier ses efforts en matière de respect des droits de propriété intellectuelle. La Commission européenne se félicite de la poursuite du bon déroulement du programme de coopération entre elle-même et Macao dans le domaine juridique et reste déterminée à examiner de nouvelles possibilités de coopération future avec les autorités de ce territoire, dans le cadre des nouvelles règles et règlements communautaires relatifs à l'assistance financière.

Relations UE/RAS Macao: consolidation à partir de l'an 2000

OBJECTIF : présentation du Rapport annuel 2004 de la Commission sur la Région administrative spéciale (RAS) de Macao.

CONTENU : En 2004, la situation politique à Macao a été marquée par une grande stabilité, le territoire poursuivant, cinq ans après sa rétrocession à la République populaire de Chine (RPC), son processus de consolidation en tant que région administrative spéciale. L'évolution politique et constitutionnelle progressive du territoire a été conduite en accord avec les dispositions de la loi de base.

Au mois de février, le gouvernement de Macao a présenté le projet législatif concernant l'élection du nouveau chef de l'exécutif après consultation du gouvernement central de la RPC et du conseil exécutif du territoire. M. Edmund Ho, l'actuel chef de l'exécutif, qui était le seul candidat sa propre succession, a été réélu à une majorité de 98% des voix exprimées au comité électoral en août 2004. Le président chinois, M. Hu Jintao, a réaffirmé l'attachement de la RPC aux dispositions de la loi de base de la RASM et notamment au statut d'autonomie du territoire consacré dans le principe «le peuple de Macao administre Macao».

La Commission se félicite de la récente création, au sein du gouvernement de Macao, de l'Office de la réforme juridique et législative, qui coordonnera, entre autres, l'application des mesures visant à améliorer l'opérationnalité du système judiciaire de la RASM. Ainsi, la formation de juges et de magistrats ainsi que de fonctionnaires judiciaires bilingues sera poursuivie en vue d'accélérer les procédures judiciaires, ce qui rendra l'administration de la Justice plus équitable.

La Commission salue l'intention du gouvernement de Macao de préserver le rôle international de la RASM à travers, notamment, le renforcement de ses liens avec l'Union européenne. La signature de l'accord régional de coopération dans le delta de la rivière des Perles par la RASM en juin 2004, ainsi que la création, à Macao, du secrétariat du Forum économique, commercial et de coopération entre la Chine et les pays lusophones sont des pas importants dans l'affirmation du rôle de Macao en tant que centre régional de promotion des affaires et de l'investissement étranger en Chine, notamment dans la province du Guangdong.

En 2004, Macao a connu un essor économique sans précédent suite à la libéralisation du secteur du jeu et au développement important du secteur touristique stimulé par l'adoption du système facilitant l'entrée dans le territoire des touristes provenant de la RPC. Après une augmentation de 14% en 2003, le PIB a progressé de 28% en 2004. D'autres secteurs économiques comme l'industrie, l'immobilier et l'aviation ont aussi évolué favorablement et la situation du marché du travail s'est nettement améliorée. Le resserrement des liens économiques entre Macao et la Chine a renforcé l'intégration entre les deux économies, notamment suite à la création de la zone industrielle transfrontalière de Macao-Zhuai et à la mise en œuvre de l'accord CEPA (Closer Economic Partnership Arrangement) le 1^{er} janvier 2004. La Commission encourage les autorités du territoire à poursuivre sur la voie de sa consolidation, notamment en mettant œuvre des mesures visant à diversifier la base économique de la RASM.

La 10^{ème} commission mixte a eu lieu à Macao le 3 mars 2004. La Commission a souligné son attachement à la mise en œuvre effective des dispositions de la loi de base de la RASM et a salué la croissance économique de la région.